



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2014**

Le 20 octobre 2014 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Murielle LE REST, maire, suite aux convocations individuelles adressées à chaque membre.

Présents : Murielle LE REST, Jean-Yves LE COZ, Corinne COLLET, Jacques SALAÛN, Arlette JAHKE, Marie-Louise RIVALAIN, Loïc TANDE, Donald GELOT, Christelle FLATRES, Christelle SAMSON, Mickaël GOURIER, Eliette DUFLEIT, Ronan CORBIHAN

Absent excusé : Stéphane ORIERE qui a donné procuration à Ronan CORBIHAN

Absent non excusé : Christophe PIOLIN

Secrétaire de séance : Corinne COLLET

Après une intervention de Sébastien MIOSSEC, présentant la Cocopaq, ses compétences, les données financières et le schéma de mutualisation, la séance est déclarée ouverte par la maire. Le compte-rendu de la dernière séance étant approuvé, les membres présents ont signé le registre des délibérations.

### **Convention « Dis-moi ton livre » avec la Cocopaq**

Arlette JAHKE présente la convention à signer avec la Cocopaq pour l'opération lecture « Dis-moi ton livre ». Elle précise que, dans ce cadre, une enveloppe budgétaire de 150 € sera attribuée à la bibliothèque pour l'achat de livres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité la Maire à signer avec la Cocopaq la convention relative à l'opération « Dis-moi ton livre ».

### **Modification du nombre de livres empruntés à la bibliothèque**

Arlette JAHKE propose d'augmenter le nombre de livres empruntés à la bibliothèque par les adhérents, en le passant de 3 livres et une revue à 6 livres et une revue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité que chaque adhérent à la bibliothèque municipale peut emprunter à compter de ce jour 6 livres dont 2 nouveautés pour une durée de 3 semaines et une revue pour une durée d'une semaine.

### **Achat d'un copieur pour la mairie**

Murielle LE REST explique la nécessité de remplacer le photocopieur de la mairie par un modèle adapté aux nouvelles normes dans le cadre de la dématérialisation. Elle propose de retenir l'offre de Bureau 56 pour un montant de 3450 € HT, compte-tenu du prix et du service après-vente.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide l'achat d'un photocopieur – imprimante – scanner couleur à Bureau 56 de LORIENT, pour un montant de 3450 € HT et autorise la Maire à signer le contrat de maintenance.

### **Adhésion au service Conseil en Energie Partagé**

Murielle LE REST explique que, par délibération en date du 29 septembre 2011 complétée par délibération du 24 mai 2012, le conseil communautaire de la Cocopaq a jugé que les économies d'énergie et les moyens de production d'énergie renouvelable constituaient un enjeu intercommunal et qu'il était de sa responsabilité d'accompagner les projets des communes sur les bâtiments communaux d'intérêt commun à usage public. Le conseil communautaire a donc approuvé les modalités d'attribution et de versement d'un dispositif de fonds de concours décliné comme suit :

- adhésion au service Conseil en Energie Partagé proposé par Quimper Cornouaille Développement sur la base d'une convention de 3 ans
- audit et études énergétiques : 50 % du coût HT restant à la charge de la commune après autres subventions, suivi ou pas de travaux
- petits travaux d'amélioration de confort énergétique : 15 % du coût HT de la somme des travaux réalisés sur une année dans un ou plusieurs bâtiments, déduction faite des subventions
- travaux importants de rénovation, de transformation ou d'extension d'un bâtiment (à ce titre, obligation de réaliser un audit énergétique attestant la performance énergétique) et/ou système de chauffage

utilisant les énergies renouvelables : 50 % du coût HT plafonné à 70000 € d'aides, déduction faite des subventions (à ce titre, un même bâtiment ne peut être subventionné par le fonds de concours qu'une seule fois) :

- travaux importants de rénovation ou de transformation : à ce titre, obligation d'atteindre une amélioration de la performance d'au moins 30 % par rapport à l'état d'origine et un classement de sortie inférieur ou égal à la classe C
- travaux d'extension : à ce titre, obligation d'atteindre une performance telle que la consommation après travaux de l'ensemble de l'équipement (ancien + neuf) soit au plus égale à la consommation de l'état initial et un classement de sortie inférieur ou égal à la classe C.

Les communes peuvent solliciter le fonds de concours pour plusieurs bâtiments. L'attribution du fonds de concours alloué aux travaux est conditionnée à l'adhésion de la commune au service Conseil en Energie Partagé. Dans ce cadre, afin de pouvoir réaliser des diagnostics énergétiques dans les bâtiments communaux et bénéficier du fonds de concours économies d'énergie pour la réalisation de travaux visant une meilleure performance énergétique, il est proposé au conseil municipal d'adhérer au service Conseil en Energie Partagé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise la Maire à signer la convention d'adhésion au service Conseil en Energie Partagé (CEP) et autorise la Maire à solliciter le fonds de concours économies d'énergie auprès du Président de la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé.

### **Nomination d'un référent électricité**

Murielle LE REST propose que Jean-Yves LE COZ soit nommé référent électricité pour la commune, aucun autre conseiller n'étant candidat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme à l'unanimité Jean-Yves LE COZ référent électricité.

### **Avis sur installation classée de l'EARL Kerhervé à La Villeneuve**

Murielle LE REST rappelle à l'assemblée qu'une enquête publique s'est déroulée du 13 septembre au 13 octobre 2014 concernant la demande de régularisation et d'extension de l'élevage de porcs de l'EARL Kerhervé à La Villeneuve. L'élevage passerait de 480 à 560 truies et de 4320 à 5600 places d'engraissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à la demande de régularisation et d'extension de l'élevage de porcs de l'EARL Kerhervé à La Villeneuve telle que présentée.

### **Extension de l'éclairage public rue du Moulin Neuf**

Jean-Yves LE COZ présente le projet d'extension du réseau d'éclairage public rue du Moulin Neuf, la participation financière de la commune s'élevant à 4122 € suivant la convention à signer avec le SDEF.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet d'extension de l'éclairage public rue du Moulin Neuf pour une participation communale de 4122 € et autorise la Maire à signer la convention financière avec le SDEF.

### **Eclairage public à Lann Bricou**

Jean-Yves LE COZ présente le projet d'éclairage public au carrefour de Lann Bricou afin de sécuriser l'arrêt de bus. Ces travaux se résument à la pose d'une lanterne sur un poteau ERDF existant, pour une participation financière de la Commune s'élevant à 990 € suivant la convention à signer avec le SDEF.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet d'éclairage public à Lann Bricou avec une participation communale de 990 € et autorise la Maire à signer la convention financière avec le SDEF.

### **Election d'un membre au CCAS**

Murielle LE REST explique que, suite à la démission de Louis ROUSSEAU, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un membre au CCAS.

Stéphane ORIERE est candidat et est élu à l'unanimité membre du CCAS.

### **Nomination d'un membre à la commission communale travaux – urbanisme – cadre de vie**

Murielle LE REST explique que, suite à la démission de Louis ROUSSEAU, la commission communale travaux – urbanisme – cadre de vie peut être complétée.

Ronan CORBIHAN est candidat.

Après en avoir délibéré, Ronan CORBIHAN est nommé à l'unanimité membre de la commission communale travaux – urbanisme – cadre de vie.

### Questions diverses

- Eliette DUFLEIT demande l'ouverture des toilettes publiques.

Murielle LE REST prend note de cette demande, tout en signalant qu'elles sont en mauvais état et qu'il faut voir comment remédier à cette situation.

- Ronan CORBIHAN demande si le nouveau traceur pour le terrain de sports a été commandé, en ajoutant que c'est du bon matériel mais que les lignes semblent moins blanches qu'avec l'ancienne machine. Jean-Yves LE COZ répond qu'en effet, le traceur est performant ; il reste à adapter la concentration en peinture.

- Ronan CORBIHAN demande la modification de la commission communale des affaires scolaires, souhaitant laisser sa place à Stéphane ORIERE. Murielle LE REST ne souhaite pas modifier cette commission, la démission de Louis ROUSSEAU n'ayant engendré que 2 postes vacants, un au CCAS et un à la commission des travaux et non à la commission des affaires scolaires. De plus, cela ne lui semble pas judicieux, Stéphane ORIERE étant président de l'Amicale Laïque.

La séance est close à 21 h 30.